

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SETE**

Séance du Lundi 19 Septembre 2022 à 14 heures 30

COMPTE RENDU

Madame Jocelyne GIZARDIN, Vice-Présidente, a la charge de présider la séance.

Elle procède à l'appel des administrateurs

Et constate l'absence excusée de :

- Monsieur François COMMEINHES, Président ayant donné pouvoir
- Madame Joelle BIEVELOT, Représentant la Croix Rouge Française
- Madame Geneviève COINDOZ, Représentant l'Union Locale des Syndicats F.O de Sète et du Bassin de Thau

La présence de 9 membres restants,
Pour un total de **10** votants.

Le quorum étant respecté, la Vice-Présidente déclare la séance ouverte.
Après approbation du compte rendu du dernier conseil d'administration débute l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

1/. Compte-rendu des décisions prises par la Vice -Présidente du CCAS sur délégation du conseil d'administration.

Madame la vice-présidente du C.C.A.S, fait un point sur les demandes d'aides, de domiciliations et de décisions en cours.

2/. Marché Public – Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes publiques entre la commune de Sète et le CCAS pour le contrôle, la maintenance et l'entretien des aires de jeux – Autorisation de signature.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

3/. Marché Public – Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes publiques entre la commune de Sète, Sète Agglopôle Méditerranée et le CCAS pour la médecine préventive et professionnelle – Autorisation de signature.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

4/. Avenant n° 1 au marché de fourniture de produits d'hygiène – Lot n° 2 – passé en groupement de commande avec la société BLANC.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

5/. Convention annuelle de délégation de gestion du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes au CCAS de Sète.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

6/. Convention d'objectifs et de financement avec la CAF – Fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil petite enfance – SMA Les Hippocampes.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

7/. Création d'une classe passerelle à l'école maternelle Condorcet.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

8/. Avenant n° 1 à la convention de financement ville de Sète-CCAS de Sète, programme de cité éducative, et relatif à la modification du portage financier et administratif de l'ingénierie de projet du programme local.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

9/. Décision Modificative n° 2 Budget CCAS – Exercice 2022.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

10/. Décision Modificative n° 1 du budget du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile – Exercice 2022.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

11/. Budget exécutoire Exercice 2022 de la résidence autonomie « Le Thonnaire ».

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

12/. Recours à la réserve de compensation pour abonder la réserve affectée à l'investissement – Budget résidence autonomie « Le Thonnaire ».

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

13/. Forfait autonomie de la résidence « Le Thonnaire » - Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) – Période 2022-2026.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

14/. Règlement intérieur de la commission d'attribution des logements – Résidence autonomie « Le Thonnaire ».

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

15/. Contrat de séjour – Résidence autonomie « Le Thonnaire ».

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

16/. Convention de services communs entre la communauté d'Agglomération « Sète Agglopol Méditerranée » et le CCAS.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

17/. Mise à jour des modalités de remboursement des frais de déplacement du personnel du CCAS.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

18/. Elections professionnelles 2022 – Modalité de vote – Recours au vote électronique exclusif.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

19/. Information de l'assemblée délibérante portant sur une mise à disposition de personnel du CCAS auprès de Sète Agglopol Méditerranée.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ensemble des questions portées à l'ordre du jour ayant été examiné, la séance est levée à 16 heures.

Sète, le 25 septembre 2022

La Vice-Présidente du C.C.A.S



Jocelyne GIZARDIN

